

NOM DU SITE : QUARTIER DES HAUTES MOUILLES

LOCALISATION : NOTRE DAME DE L'OSIER



DESCRIPTIF DU SITE :

Bassin de rétention accompagné par un système de noues végétalisées dont l'objectif est la protection du quartier des Hautes Mouilles sur la commune de Notre Dame de l'Osier.

ENJEUX EN MATIERE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES :

Rétention des eaux pluviales afin de protéger les habitations des inondations.

Distinction eaux pluviales de chaussées et eaux pluviales « propres »	L'urbanisation est peu importante en amont du projet donc les eaux pluviales collectées sont des eaux « pluviales » propres. Un projet de création de lotissement en amont est envisagé par la commune. La récolte des eaux pluviales de ce projet (eaux de toitures) est prévu et le bassin et les noues ont été dimensionnée afin de pouvoir récupérer ces eaux.
Optimisation des surfaces non imperméabilisées	Oui : Pas de surfaces imperméabilisées supplémentaires suite à la construction des ouvrages. Les habitations étaient déjà présentes lors de la réalisation des ouvrages de gestion des eaux pluviales.
Mise en place d'ouvrages robustes, « autonomes », et pérennes favorisant une maîtrise des coûts de gestion.	Moyen : Rétention à ciel ouvert dans le bassin et infiltration / rétention également à ciel ouvert noues végétalisées. Une partie de la rétention des eaux pluviales en cas de fortes pluies se fait dans des canalisations présentent dans la continuité du bassin.

ETAT D'AVANCEMENT :

2008 : début de la réflexion;

2012 : mise en service de l'ouvrage.

2017 : Schéma Directeur d'Assainissement Pluvial et zonage d'assainissement pluvial intégré au PLU de la commune.

GOUVERNANCE

Qui met en œuvre ?	Commune
Qui gère ?	Commune, entretien du bassin et des noues 2 à 3 fois par an (tonte, débroussaillage). La commune a mis en place une forte politique d'acquisition des terrains. L'ensemble des espaces communs (y compris dans les lotissements) est la propriété de la commune. Cela permet une gestion communale jusqu'au grillage des propriétés et la création d'une unité au sein du village.
Qui est propriétaire in fine ?	Commune
Quelle interaction entre les différents acteurs public/privé ?	Afin de réaliser le bassin, une étude hydraulique à l'échelle du bassin versant a été menée par le bureau d'études (Alp'Etudes). Plusieurs réunions publiques ont été organisées afin de présenter le projet aux habitants.

INDICATEURS DE REUSSITE DU PROJET

La conciliation des intérêts de chaque acteur de la gestion de l'eau :

Service Police de l'eau : prescriptions sur la qualité des rejets, la gestion des pluies fréquentes et exceptionnelles	Déclaration au titre de la procédure loi sur l'eau. Dimensionnement du bassin pour une pluie centennale. Les noues permettent la gestion des pluies plus faibles.
Gestionnaire du réseau d'assainissement : maintien de la capacité des réseaux pour les pluies fréquentes et facilité d'entretien des ouvrages de raccordement	Pas de rejet dans le réseau d'assainissement, les eaux pluviales issues des noues se dirigent vers le bassin en cas de forte pluie. Le bassin se vidange dans la combe du Nouillon avec un débit de fuite fixé.
Promoteur/aménageur : limiter l'emprise des ouvrages afin de réduire le cout du foncier et optimiser la revente ultérieure	
Collectivités : concevoir des ouvrages qui permettent la mutualisation des fonctions ou usages, dans un souci d'optimisation de l'espace et d'intégration paysagère et urbaine	Pas de mutualisation des fonctions, l'ouvrage étant fermé. L'ouvrage est cependant intégré dans le paysage rural en bordure de la zone urbanisée.
Entretien des ouvrages : garantir la possibilité d'un entretien aisé	Oui : Le bassin et les noues sont accessibles pour permettre un entretien mécanique (débroussailleuse, tondeuse, ...) Les agents municipaux en charge de l'entretien ont été associés dès la conception afin d'assurer la possibilité d'un entretien aisé.
Tous les acteurs ainsi que les usagers : sensibilisation à une inondation temporaire	Habitants protégés par le bassin et les noues ont été informés des inondations temporaires du bassin.

L'intégration des enjeux environnementaux dans la gestion pluviale afin de contribuer ensuite à la transversalité du bénéfice pour :

<p>Biodiversité : principe de la « nature en ville » avec la mise en place d'une trame végétale de qualité</p>	<p>Notre Dame de l'Osier est une commune rurale avec une forte présence de la nature dans son paysage et à proximité du village. La mise en place d'une trame végétale spécifique de qualité n'était pas un axe de réflexion retenu pour des ouvrages en bordure de commune.</p>
<p>Inondation liée au ruissellement : superposition d'évènements de temporalité différente</p>	<p>De l'eau est régulièrement présente dans les noues lors d'épisodes pluvieux. Elles permettent de traiter les eaux de ruissellement lors de faibles pluies. Le bassin quant à lui n'est que très rarement en eau. Son inondation n'est effective que lors de fortes pluies.</p>
<p>Paysage : amélioration du cadre de vie pour les habitants</p>	<p>Ouvrages (noues et bassin) à l'extérieur de la commune dans un paysage rural.</p>
<p>Changement climatique : réduction des effets de la minéralisation sur les îlots de chaleur urbain</p>	<p>Territoire rural avec une problématique d'îlots de chaleur urbain peu présente.</p>
<p>Aspect Sanitaire : adaptation des ouvrages afin d'éviter les proliférations de moustiques, et notamment le moustique tigre.</p>	<p>Le risque de noyade dans le bassin a été identifié dans la conception du bassin. La solution retenue a été de clôturer le bassin par un grillage. Le risque de prolifération des moustiques n'a pas été intégré dans les réflexions. Cependant pas de développement du moustique constaté. De plus, l'eau ne reste que quelques heures dans les noues ou le bassin.</p>

CONCLUSION

Points positifs :

Permet la gestion des eaux de ruissellement et la protection des habitants contre les inondations.
Projet d'intégration de l'urbanisme autour des noues végétalisées.
L'accès aux ouvrages et leur entretien a été envisagé dès le début des réflexions.

Axes d'amélioration :

L'intégration des ouvrages de gestion des eaux pluviales est assez faible. Dans le cadre du développement de la commune, le projet est d'intégrer les noues dans le projet de lotissement.
La végétalisation des ouvrages n'a pas été étudiée spécifiquement pour les intégrer.